



Directive 127 (1958)¹

Participation du Conseil de l'Europe à l'Année Mondiale du Réfugié

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance de l'initiative du Gouvernement du Royaume-Uni et des organisations bénévoles de ce pays, mentionnée au paragraphe 19 du septième rapport d'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ([Doc. 857](#)) et tendant à instituer une "Année mondiale du Réfugié", avec comme but de réunir, avec l'aide des gouvernements, des organisations bénévoles et du public en général, des fonds destinés à résoudre les problèmes relatifs aux réfugiés ;

Considérant que le Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour les Réfugiés, par sa Résolution N° X, adoptée le 26 septembre 1958, a accordé son appui à cette proposition,

Charge sa commission de la Population et des Réfugiés de lui présenter un rapport sur cette question et de lui soumettre éventuellement des propositions permettant au Conseil de l'Europe de s'associer aux manifestations envisagées dans le cadre de l' "Année mondiale du Réfugié".

1. 18ème séance

